

DE ROUBAIX-TOURCOING

La Conférence de Bruxelles

La Conférence de Bruxelles met à face pour la première fois, depuis Versailles, les représentants des Alliés et des Allemands.

Une campagne très nette se dessine en Allemagne pour l'exécution du traité, ou tout au moins pour une entente loyale avec la France.

Le traité, ou tout au moins pour une entente loyale avec la France. Je ne dis pas que c'est le sentiment du Gouvernement de Berlin.

Le traité, ou tout au moins pour une entente loyale avec la France. Je ne dis pas que c'est le sentiment du Gouvernement de Berlin.

Le traité, ou tout au moins pour une entente loyale avec la France. Je ne dis pas que c'est le sentiment du Gouvernement de Berlin.

Le traité, ou tout au moins pour une entente loyale avec la France. Je ne dis pas que c'est le sentiment du Gouvernement de Berlin.

Le traité, ou tout au moins pour une entente loyale avec la France. Je ne dis pas que c'est le sentiment du Gouvernement de Berlin.

Le traité, ou tout au moins pour une entente loyale avec la France. Je ne dis pas que c'est le sentiment du Gouvernement de Berlin.

Le traité, ou tout au moins pour une entente loyale avec la France. Je ne dis pas que c'est le sentiment du Gouvernement de Berlin.

Le traité, ou tout au moins pour une entente loyale avec la France. Je ne dis pas que c'est le sentiment du Gouvernement de Berlin.

La Chambre a voté la nouvelle Loi du Pain

Le Pain va coûter 1 fr. 25 ou 1 fr. 30 le kilo

Paris, 3 juillet. — Voici, d'après l'analyse de la séance d'hier, une déclaration de M. Isaac, ministre du Commerce, à la Chambre, concernant le nouveau prix du pain.

« Le gouvernement aurait préféré, dit-il, qu'un chiffre inférieur fût attribué à celui de 100 francs, car c'est le prix du pain qui subira, lui aussi, une augmentation. Le gouvernement est obligé de fixer le prix du pain d'après le prix du blé. Nous ne saurons pas, en effet, que la différence pour les blés exotiques, et cette année, nous dépasserons 1.200 millions. Le gouvernement accepte le prix de 100 francs. Par conséquent, le prix du pain sera de 1 fr. 30 le kilogramme ».

Toutefois, répondant à l'observation de M. Charles Dumont, le ministre a ajouté : « Si j'ai cité le prix de 1 fr. 30, c'est pour empêcher des mécomptes. Il va de soi que nous ferons tous nos efforts pour obtenir le prix de 1 fr. 25 ».

« Achat et réquisition » Paris, 3 juillet. — La séance est ouverte à 9 heures 40, sous la présidence de GROUSIER.

« Mélanges et gaspillage » La Chambre adopte l'article 6, « compte spécial ancien et nouveau et l'article 7 qui propose, pendant la période d'application de la présente loi, l'article 3 de la loi du 25 avril 1918 interdisant l'emploi du froment, de la farine de froment et de la farine d'algues, du blé et des céréales ; les articles 1 et 2 de la loi du 8 avril 1917 relatifs à l'addition des farines suédoises de la farine de froment ainsi que les numéros 2 et 3 de l'article 3 de la loi qui punissent le gaspillage du pain et interdisent l'emploi pour la distillerie du pain et du pain de seigle, avec un amendement de M. Laquin, relatif : 1° aux volailles et gibiers, et 2° un amendement de M. Darblay tendant à l'emploi du seigle.

« Prime aux terres dévastées » L'article 9 qui prévoit l'allocation d'une prime de 200 francs par hectare cultivé en blé dans les territoires dévastés, avec un amendement adopté par le gouvernement et présenté par M. OUBREY, relatif à l'agrandissement des territoires qui ont subi des préjudices de guerre, est adopté.

« Liberté commerciale ne peut être rendue » L'article 10 est ainsi conçu : A partir du 1er août 1921 et pour les céréales provenant de cette récolte, le commerce sera libre à l'intérieur.

« Les salaires des ouvriers » COMPERE-MOREL soutient un nouvel amendement tendant à fixer par une loi le minimum de salaires des ouvriers agricoles.

Le Ministre des Colonies a dit à la Chambre

C'est ce dont s'est occupé la Conférence de Bruxelles

Paris, 3 juillet. — La séance est ouverte à 15 heures 35, sous la présidence de M. ARISTIDE BRIERE.

« La France ne se vend pas » M. SARRAUT a associé à l'indignation que la Chambre a manifestée l'autre jour, lorsqu'un orateur a cité le passage du discours de M. Gaudin de Villaine, envisageant la possibilité de la vente de quelques-unes de nos colonies.

« Le droit de la France » Répondant à une question qui lui a été posée au cours du rapport qui s'élevait sur le Togo et le Cameroun lussent encore une colonie allemande et n'eussent pas encore de statut définitif, le ministre déclare que le gouvernement actuel n'a aucune raison de modifier le point de vue que M. Simons a énoncé dans son rapport à la Chambre.

« Les nécessités des grands emprunts coloniaux » Le MINISTRE DES COLONIES donne à la Chambre les grandes lignes de ses projets de loi à soumettre au Sénat.

« L'autonomie indoponies » Le MINISTRE indoponies notamment qu'il dépose la plus grande activité pour développer la toute destinée à servir les colonies.

« La défense des fonctionnaires » M. SARRAUT a dit à la Chambre, au cours de sa conférence avec les fonctionnaires, que le gouvernement n'a aucune intention de modifier le statut de ces fonctionnaires.

« Une bataille Franco-Marocaine » M. SARRAUT a dit à la Chambre, au cours de sa conférence avec les Marocains, que le gouvernement n'a aucune intention de modifier le statut de ces fonctionnaires.

« Une bataille Franco-Marocaine » M. SARRAUT a dit à la Chambre, au cours de sa conférence avec les Marocains, que le gouvernement n'a aucune intention de modifier le statut de ces fonctionnaires.

DEBARQUEMENT DE L'ALLEMAGNE EXÉCUTION DU TRAITÉ DE PAIX

== LIVRAISON DE CHARBON ==

Bruxelles, 2. — A l'issue de la première réunion de la conférence de Bruxelles, le communiqué communiqué à la Presse.

« Une réunion franco-belge » Bruxelles, 2 juillet. — Avant la conférence de l'après-midi, une réunion a eu lieu entre MM. Millard et Loyd George et Delors.

« Ce qui s'est passé à la Conférence » (De notre Correspondant particulier) Bruxelles, 3 juillet. — Il était deux heures, lorsque M. Delors, qui présidait la réunion de vendredi matin, a ouvert la séance.

« La question des réparations » Ce matin, avant la réunion, de nombreux comités avaient eu lieu entre les délégués des divers pays.

« Un stock d'aviation liquidé... par le feu » THOUARS, 2 juillet. — L'annexe d'aviation de Thouars a été détruite par un incendie dans la nuit de mercredi à jeudi, vers 22 heures.

« Une demoiselle voulait se marier » DIJON, 2 juillet. — Après une minutieuse enquête, le procureur de la République de Dijon, a fait écrouer un employé du P. L. M., nommé Victor Barbot, pour séduction de la femme de son collègue, le marchand P. L. M., nommé Victor Barbot.

« L'île des Bandits » LYON, 2 juillet. — Les îles de l'Archevêque, à Saint-Pons, servaient de refuge à une population d'environ 200 personnes qui vivaient dans une misère absolue.

« Amants assassins » CARPENTRAS, 2 juillet. — On a découvert dans un puits abandonné du quartier Bel-Air le cadavre d'un cultivateur, M. Louis Malin, âgé de 39 ans, porté disparu depuis un mois, et qui avait été assassiné par sa femme, et l'ayant de sa main.

LA GUERRE UNE FEMME PARTOUT

Les Turcs auraient battu les Grecs et pris une garnison Française

Londres, 2 juillet. — On mande de Constantinople le 30 juin, au Daily Mail : « Le Sultan aurait reçu de Broussa, ce matin, un télégramme d'une victoire des nationalistes sur les Grecs. Les Grecs auraient perdu plusieurs milliers d'hommes ».

« Les Grecs ont pris Ball-Kesser » Le quartier général grec fait publier le communiqué officiel suivant, daté de Smyrne, le 2 juillet : « Notre front septentrional, l'armée grecque a poursuivi hier son avance vers Ball-Kesser. L'ennemi opposa une forte résistance à Kerosoussu sur le versant de la montagne de Kerosoussu, mais la colonne d'extrême gauche, encouragée à l'ennemi, poursuivit activement et subissant des pertes élevées en tués et en blessés ».

« Les Polonais reculent devant les Bolchevistes » Paris, 2 juillet. — La situation des Polonais dans leur lutte contre les bolchevistes devient de plus en plus inquiétante. Après une série de brillantes victoires, ils subissent maintenant de lourdes pertes et sont obligés de reculer.

« Laide des Alliés » Le Chicago Tribune a dit jeudi soir, à Bruxelles, les maréchaux Foch et Wilson se sont entretenus de la gravité de la situation de la Pologne et d'un appel à l'aide transmise aux Alliés par le maréchal Pilsudski.

« Le comble pour un magistrat » LYON, 2 juillet. — La Commission arbitrale de la ville de Lyon a rendu son verdict sur le cas de M. L. M., magistrat de la ville de Lyon, qui avait été condamné à l'indignité nationale pour avoir été l'un des auteurs de la démission de M. L. M., magistrat de la ville de Lyon.

« Drame à la ferme » LA FERMIÈRE TUA SON DOMESTIQUE QUI SAGGAIET SA MAISON Cien, 2 juillet. — Un drame sanglant vient de se dérouler au Mesnil-Patry. Mme Le Goupp, fermière, a tué de deux coups de fusil, son domestique, le jeune François, âgé de 17 ans, qui avait été employé par la fermière pendant plusieurs années dans la ferme, se considérant comme le maître de la ferme et traitant son domestique comme un esclave.

« Le prix d'un enfant » La Cour d'Appel de Bordeaux vient de rendre un arrêt intéressant en matière de raptus de promesse de mariage et de recherche de la paternité.

« Pour voler une automobile elle empoisonna le chauffeur » Paris, 2 juillet. — Hier, une femme demandant à un chauffeur de la rue Moreau, qui se trouvait place de l'Opéra, de lui conduire une automobile, le chauffeur fit son prix : 300 francs, et partit avec son véhicule. Mais, au lieu de conduire la voiture, elle empoisonna le chauffeur et s'enfuit.

Vertical text on the far left margin, likely a page number or publication info.

Vertical text on the far right margin, likely a page number or publication info.